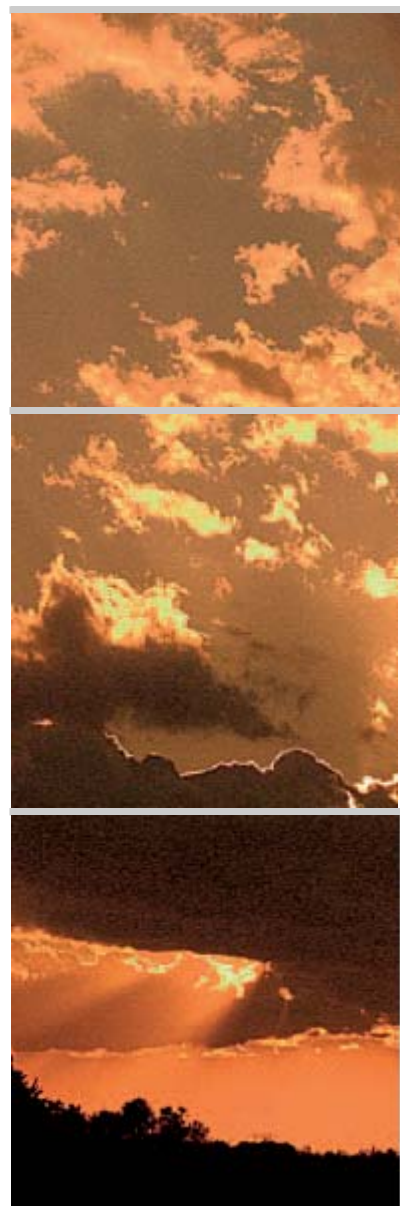


Première année d'exploitation (à partir d'avril)

Rapport annuel 2004 du Fonds de prévention du tabagisme



**Office fédéral
de la santé publique**



Rapport annuel 2004 du Fonds de prévention du tabagisme

Sommaire

Introduction	3
Contexte et stratégie.....	4
Mise en place et exploitation du fonds	6
Conclusions de la première année d'exploitation (avril 2004 à avril 2005).....	8
Perspectives	9
Projets bénéficiant d'un soutien.....	10
Vue d'ensemble.....	15
Facture annuelle 2004	18

Introduction

En Suisse, ce sont chaque année plus de 8000 personnes qui décèdent prématurément et des milliers d'autres qui tombent gravement malades à cause de la cigarette. Pourtant, les fumeurs représentent 32 % de la population et cette proportion est même légèrement plus élevée chez les 15-19 ans. Outre les souffrances personnelles qu'il implique, le tabagisme est également synonyme de coûts très élevés pour l'économie. Les responsables politiques sont donc appelés à mettre en œuvre des mesures efficaces et c'est ainsi qu'en 2003, le Parlement a jeté les bases du Fonds de prévention du tabagisme en décidant la révision de la législation sur l'imposition du tabac.

Le Fonds de prévention du tabagisme est financé par le prélèvement d'une taxe de 2,6 centimes par paquet de cigarettes vendu, ce qui représente une somme totale de 18 millions de francs par an. Il est géré par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral du sport (OFSPo).

L'ancrage durable et le renforcement d'une stratégie globale de prévention exigent toutefois la mise à disposition de moyens supplémentaires et l'intervention de nombreux partenaires. Instrument innovant, le fonds est synonyme de nouvelles opportunités et permet de nouveaux projets de prévention, notamment dans le domaine du sport, de voir le jour. L'activité physique revêt en effet une importance majeure en matière de santé publique et de prévention des dépendances.

Au cours de la période sous revue, soit la première année d'exploitation du service de gestion du fonds qui a débuté ses activités au 1^{er} avril 2004, ce sont 16 projets qui ont bénéficié d'un soutien financier pour un montant total de 12 millions de francs. La moitié de ces projets ont pour objectif de prévenir le début de la consommation de tabac ou de promouvoir l'arrêt du tabagisme. Les huit restants répondent aux autres objectifs du fonds, à savoir protéger du tabagisme passif, sensibiliser la population, renforcer le réseau des partenaires de prévention et promouvoir la recherche. Vous trouverez une vue d'ensemble de tous ces projets en page 14.

L'orientation du fonds correspond aux objectifs de la stratégie nationale de lutte contre le tabagisme décidée en 2001 par le Conseil fédéral. Les expériences collectées durant cette première année d'exploitation ont permis de simplifier la procédure. Pour plus de détails, rendez-vous à la rubrique Perspectives.

Nous tenons à remercier l'équipe du Fonds de prévention du tabagisme pour son engagement et lui présentons nos meilleurs vœux de réussite.

Thomas Zeltner
Directeur de l'Office fédéral de la santé publique

Matthias Remund
Directeur de l'Office fédéral du sport

Contexte et stratégie

La politique nationale de prévention du tabagisme

Quelque 8000 personnes meurent chaque année en Suisse des suites de la consommation de tabac. Le Conseil fédéral a donc créé un paquet de mesures destiné à renforcer la prévention du tabagisme et à diminuer la consommation de tabac dans notre pays. En approuvant le Programme national pour la prévention du tabagisme 2001-2007 (PNPT), il a présenté une stratégie claire déjà mise en œuvre dans de nombreux domaines. Cette action doit encore être renforcée, le Conseil fédéral souhaitant faire baisser la proportion de fumeurs de 32 % actuellement à 20-25 % à moyen terme.

Le Fonds de prévention du tabagisme

Le 21 mars 2003, le Parlement a ajouté un article à la loi fédérale sur l'imposition du tabac. Cet article porte sur la création d'une taxe de 0,13 centime par cigarette vendue en Suisse. Cette taxe est reversée au Fonds de prévention du tabagisme, qui dispose ainsi, en l'état actuel des ventes, d'environ 18 millions de francs par an.

L'ordonnance sur le Fonds de prévention du tabagisme (OFPT) est entrée en vigueur le 5 mars 2004. Conformément à la volonté du Parlement, le fonds « est administré par une organisation de prévention sous la surveillance de l'Office fédéral de la santé publique et en collaboration avec l'Office fédéral du sport » (art. 28, al. 2, let. c, de la loi sur l'imposition du tabac). L'ordonnance apporte également des précisions sur le but, les activités et la surveillance du fonds et du service.

L'orientation du Fonds de prévention du tabagisme

Les expériences faites au cours de la première année d'exercice démontrent un certain nombre de problèmes par rapport à la planification active ou proactive des champs d'action. Le fonds est, par sa nature, un instrument réactif.

Le PNPT constitue le cadre de référence en matière d'orientation stratégique du fonds de prévention. Les projets bénéficiant d'un soutien financier doivent donc réaliser « une contribution à la stratégie nationale de prévention du tabagisme » (art. 4, al. 1, let. b de l'OFPT).

L'OFPT fixe également cinq domaines d'action (art. 2, al. 2), qui sont :

- empêcher le début de la consommation de tabac et promouvoir son arrêt ;
- protéger la population du tabagisme passif ;
- sensibiliser et informer le public ;
- développer le réseau des organisations actives dans la prévention du tabagisme et créer les conditions-cadre favorisant la prévention ;
- promouvoir la recherche.

A titre indicatif, l'ordonnance précise par ailleurs qu'« une valeur approximative de 20 % à 30 % des entrées annuelles peuvent être utilisées pour des projets dans le domaine du sport et de l'activité physique ».

Un groupe de travail OFSP/OFSP0 a établi une première version d'un document de référence pour l'adjudication des moyens du fonds. Le tableau fait la synthèse des différents éléments :

- champs d'activités définis par l'ordonnance (article 2)
- l'évidence internationale établie notamment par le *Center for disease control and prevention* (CDC) des Etats-Unis.
- les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Afin de laisser une certaine marge de manoeuvre, le groupe de travail a défini une fourchette de +/- 5% des valeurs de référence.

Les ressources du fonds doivent donc être utilisées de la manière suivante :

Domaines d'action	% objectifs *	millions de CHF	Objectif de 20–30 % pour le sport et l'activité physique
protéger contre le tabagisme passif, empêcher le début de la consommation	30 %	6,3	
sensibiliser et informer	25 %	4,1	
supprimer la dépendance, promouvoir l'arrêt de la consommation	20 %	3,1	
développer le réseau, créer des conditions-cadre favorisant la prévention	11 %	1,8	
école, formation	10 %	1,1	
administration	5 %	0,9	
mettre en œuvre et évaluer les mesures	4 %	0,7	

La vue d'ensemble des projets bénéficiant d'un soutien financier montre que les objectifs ont été atteints en matière d'orientation stratégique.

Le document de référence sera finalisé et approuvé au cours de la prochaine période. Ce document sera utilisé pour effectuer le contrôle à la fin de chaque période annuelle, et il permettra, le cas échéant, d'apporter des corrections.

* Marge de fluctuation +/- 5 %

Mise en place et exploitation du fonds

Le service

Selon l'OFPT, le fonds « est géré par un service rattaché à l'Office fédéral de la santé publique » (art. 3, al. 1). Le Conseil fédéral a autorisé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) à créer à cet effet un service au sein de l'Office fédéral de la santé publique.

Le Fonds de prévention du tabagisme et le service correspondant ont ainsi débuté leurs activités au 1^{er} avril 2004. Du point de vue organisationnel, le service est une section rattachée à l'unité de direction Politique de la santé de l'OFSP. Il est géré indépendamment de la section Tabac, subordonnée à l'unité de direction Santé publique.

Le service a été mis en place très rapidement. Avec l'aide d'experts externes et de l'OFSP, ses deux collaborateurs ont déterminé les structures et les processus juridiques, financiers et organisationnels nécessaires. Une plateforme de communication Internet a également été créée.

Les critères d'octroi d'un soutien financier

Une fois le fonds créé, la priorité était de mettre au point une procédure d'évaluation des demandes de soutien et d'attribution des fonds.

La procédure d'évaluation des demandes doit notamment garantir :

- que les projets bénéficiant d'un soutien soient efficaces et de qualité ;
- qu'ils répondent aux objectifs de la politique de lutte contre le tabagisme du Conseil fédéral ;
- que l'impact en matière de prévention soit élevé ;
- que les résultats puissent être évalués.

Au vu de ces exigences qualitatives, le service a mis au point un formulaire conçu comme un guide et permettant le développement structuré et complet des projets. Ses auteurs ont tenu compte des principes de la gestion de projets et du concept de qualité *Quint-Essenz*¹.

La procédure d'évaluation des demandes de soutien

Les demandes déposées sont examinées par le service sur la base du concept de qualité Quint-Essenz et des indicateurs correspondants.

Les demandes concernant les domaines du sport et de l'activité physique sont en outre transmises à l'OFSP pour évaluation.

¹ Vous trouverez des informations sur Quint-Essenz sur Internet à l'adresse www.quint-essenz.ch. Ce concept est le résultat de plusieurs années de recherche sur le thème de la qualité dans le cadre de projets de prévention et de promotion de la santé.

Au cours de la période sous revue, le service « Fonds de prévention du tabagisme » a reçu plus de 50 demandes. Lors de la procédure d'évaluation, ces demandes ont été évaluées de manière anonyme par plus d'une trentaine d'experts externes issus notamment des domaines : sciences sociales, médecine, droit, communication, recherche et évaluation.

Conclusions de la première année d'exploitation (avril 2004 à avril 2005)

- La mise en place du fonds et la mise à disposition des moyens financiers n'ont pas présenté de problèmes.
- La collaboration étroite entre l'OFSP et l'OFSPPO nécessaire à la gestion du fonds est optimale.
- Les expériences collectées et les commentaires concernant le formulaire montrent que les exigences posées sont élevées. À l'origine des demandes de soutien, on trouve principalement de petits requérants non spécialisés dans l'appel de fonds et qui se sentent fortement mis à contribution ; ils souhaiteraient que les exigences soient moins élevées lorsqu'il s'agit de petits montants.
- Le formulaire a toutefois été qualifié d'instrument utile et bien structuré. Il sert de guide dans l'élaboration du projet et garantit une procédure professionnalisée et axée sur le long terme en matière de prévention du tabagisme.
- Grâce à leur engagement et à l'encadrement personnalisé des organisations les plus diverses, les collaborateurs du service ont apporté une contribution notable à la valorisation du fonds.
- Les ressources humaines du service étaient insuffisantes pour pouvoir faire les travaux dans les délais.
- Trouver des experts pour évaluer les demandes exige beaucoup de temps. Par ailleurs, la durée de l'évaluation des demandes est souvent disproportionnée par rapport au montant du soutien demandé. Raison pour laquelle le seuil de la procédure d'expertise a été redéfini afin de viser les demandes à risque ou ayant une envergure financière critique.
- L'ensemble de la procédure est trop long du fait des améliorations à apporter et des expertises nécessaires.
- Il convient d'augmenter la qualité de l'évaluation des demandes en créant un groupe consultatif d'experts. Il est en outre nécessaire d'accélérer notablement la procédure d'évaluation.
- Mis à part les mesures d'optimisation qu'il faudra mettre en œuvre au vu des expériences collectées durant cette première année d'exploitation, le bilan s'avère globalement positif. Il ne fait aucun doute que le Fonds de prévention est un instrument innovant qui permet d'utiliser efficacement les moyens à disposition pour atteindre les objectifs fixés. En peu de temps, le fonds a réussi à se positionner au niveau national et a eu l'agrément des partenaires nationaux du domaine de la prévention.

Perspectives

Simplification de la procédure et meilleur appui des décisions

L'expérience a montré qu'il convient de prendre différentes mesures destinées à simplifier la procédure et à alléger la gestion du fonds.

- Le service du Fonds de prévention est chargé des processus. Il examine la conformité mais il ne prend pas de décisions.
- L'appréciation matérielle, scientifique et politique sera confiée à un groupe consultatif d'experts dans lequel les offices concernés par la gestion du fonds n'ont pas de majorité.
- L'évaluation des demandes sera accélérée. En fonction des séances du groupe consultatif la durée sera considérablement réduite (1 à 3 mois pour les demandes simples, 3 à 6 mois pour les autres demandes).

Parallèlement, le mandat d'évaluation du Fonds de prévention du tabagisme est élaboré, comme le prévoit l'ordonnance éponyme.

Projets bénéficiant d'un soutien

Vue d'ensemble des prestations financières

Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2004, le service Fonds de prévention du tabagisme a reçu au total 58 demandes de financement. 13 d'entre elles ont été approuvées et 17 refusées.

16 projets sont en cours d'évaluation et 12 ont été retournés aux requérants concernés en vue d'être complétés ou améliorés. Le Fonds finance en outre 5 projets du PNPT (conformément à l'art. 15 OFPT).

Demandes reçues		Statut	
Demandes de financement	58	Demandes approuvées	13
		Demandes en cours d'évaluation	16
		Projets à optimiser	12
		Demandes refusées	17
Projets actuels du PNPT, campagne nationale	5	Projets qui continueront à bénéficier d'un soutien	5

Etat : 31 décembre 2004

Tous les projets approuvés jusqu'à la fin de l'année 2004, classés par domaine, sont présentés ci-après.

Les projets actuellement en cours d'évaluation ou qui doivent encore être améliorés n'ont pas été pris en compte.

Empêcher le début de la consommation de tabac et promouvoir son arrêt

Les *mesures visant à empêcher le début de la consommation* s'adressent principalement aux jeunes, la grande majorité des fumeurs ayant commencé à fumer lorsqu'ils étaient jeunes. Plus on commence à fumer tôt, plus il est difficile d'arrêter. Il s'agit donc d'empêcher le début de la consommation de tabac, ou tout au moins de le retarder.

Dans le domaine de la prévention du tabagisme, on accorde souvent trop peu d'importance à la *promotion de l'arrêt de la consommation de tabac*. Plus de la moitié des fumeurs aimeraient pourtant arrêter de fumer. Des mesures efficaces pourraient donc permettre de réduire notablement le nombre de fumeurs.

Expérience non fumeur 2003/2004* et 2004/2005

Il s'agit d'un concours dans lequel des classes entières (de la 6^e à la 9^e) s'engagent à ne pas fumer pendant au moins 6 mois. Les gagnants reçoivent des bons de voyage et d'autres prix remis par les cantons. L'association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse et l'OFSP entendent ainsi éviter – ou tout au moins retarder – le début de la consommation de tabac chez les jeunes. Ce concours est organisé dans 13 pays européens. Il a eu lieu chaque année en Suisse depuis le début de l'année scolaire 2000/2001.

Cool and Clean

La campagne de prévention et de promotion de la santé Cool and Clean est destinée à promouvoir un sport sans dopage et sans dépendance auprès des cadres espoirs nationaux et régionaux des fédérations sportives et des élèves des écoles de sport. Ces ambassadeurs communiquent ensuite leur engagement à un large public d'amateurs de sport. Swiss Olympic, l'Office fédéral du sport (OFSP) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sont les coresponsables de cette campagne.

Fumer, ça fait du mal – let it be*

Le programme *Fumer, ça fait du mal – let it be* offre une palette exhaustive de mesures destinées à arrêter de fumer. Les personnes intéressées trouvent des informations sur le site Internet zielnichtrauchen.ch (en allemand). Le programme met également à la disposition des différents groupes professionnels de la santé des informations spécifiques relatives au conseil des personnes souhaitant arrêter de fumer. La Ligue pulmonaire suisse, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) et l'OFSP souhaitent ainsi contribuer à réduire le nombre de fumeurs.

Un sport sans fumée

Les sportifs fument nettement moins que les autres et le programme *Un sport sans fumée* entend consolider cette tendance. En signant une charte, les associations sportives s'engagent à bannir la consommation de tabac et participent à un concours. Swiss Olympic, l'OFSP et l'OFSP visent à réduire le tabagisme, déjà modéré, des sportifs.

LaOla – Prévention dans les clubs sportifs

LaOla est une campagne nationale de prévention dont l'objectif est de sensibiliser les associations et les clubs sportifs à la prévention du tabagisme et des dépendances. Il s'agit également de les aider à mettre en œuvre des mesures préventives en leur proposant notamment des offres de formation. Le projet bénéficie du soutien de Swiss Olympic, de l'OFSP et de l'OFSP.

Symposium « Promoting physical activity as an aid for smoking cessation »

Le 29 octobre 2004, l'Hôpital universitaire de Lausanne (CHUV) a organisé avec l'OFSP un symposium sur l'importance de l'activité physique dans l'arrêt de la consommation de tabac. Cette rencontre a permis de promouvoir la communication entre scientifiques, experts de la santé et décideurs politiques.

feelok.ch

Le site Internet feelok.ch est un programme de prévention pluridimensionnel spécialement destiné aux jeunes. Ces derniers y trouvent des informations exhaustives sur le tabagisme ainsi que des astuces pour arrêter de fumer. L'institut de médecine sociale et préventive (*Institut für Sozial- und Präventivmedizin*) de l'Université de Zurich souhaite à la fois faire connaître ce programme à un large public en Suisse alémanique et analyser son impact dans le cadre d'une évaluation parallèle.

* Les projets dont le titre est suivi d'un astérisque font partie du Programme national de prévention du tabagisme (PNPT). Suite à la refonte du financement par le Parlement, les fonds ne sont plus accordés par le biais du budget fédéral mais par le Fonds de prévention du tabagisme, (conformément à l'art. 15 de l'OFPT).

Protéger la population du tabagisme passif

Le domaine de la protection contre le tabagisme passif, également dangereux pour la santé, a vu son importance se développer. Il reste toutefois beaucoup de travail. La protection des non-fumeurs a été renforcée, à juste titre, car le tabagisme passif n'est pas seulement désagréable, il est aussi nocif pour la santé. La convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac prévoit donc la mise en œuvre de mesures légales visant une protection intégrale.

Espace sans fumée 2005*

Les législations nationale et cantonale en vigueur ne constituent qu'une protection insuffisante contre le tabagisme passif. L'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) souhaite élaborer des propositions sur le thème du tabagisme passif dans la branche de la restauration et sur le lieu de travail afin de proposer, au niveau législatif, des mesures d'amélioration ciblées.

Sensibiliser et informer le public

La sensibilisation et l'information de la population appellent la mise sur pied de campagnes nationales et régionales qui favoriseront la prise de conscience du problème par la population ou une partie de celle-ci et entraîneront des changements d'attitude et de comportement. De telles campagnes permettent également de motiver des individus et des groupes d'individus à s'engager en faveur d'une amélioration de la situation.

Campagne nationale – Fumer, ça fait du mal.._

Thème 05 : *De l'air !**

La population est exposée aux risques du tabagisme, alors que la majorité d'entre elle ne fume pas. Le problème se pose tout particulièrement dans les lieux publics. Avec sa campagne *De l'air !* sur le tabagisme passif, l'OFSP souhaite qu'une majorité de non-fumeurs puisse se faire entendre.

Développer le réseau des organisations actives dans la prévention du tabagisme et créer les conditions-cadre favorisant la prévention

Plus les organisations travaillant à la prévention du tabagisme peuvent échanger leurs expériences et coordonner leurs activités, plus l'impact des mesures mises en œuvre est important. Les projets concernés permettent en outre de renforcer l'impact du PNPT pour la prévention du tabagisme.

Pour garantir l'efficacité du travail de prévention, il faut absolument que les conditions soient favorables. Par conditions favorables, on entend par exemple un réseau opérationnel, composé d'acteurs qui se portent un respect mutuel, visent le même objectif, unissent leurs forces, créent des synergies et mettent leurs connaissances à la disposition de tous. Les projets dont l'efficacité est garantie reçoivent le soutien du Fonds de prévention du tabagisme.

Conférence nationale sur la prévention du tabagisme *Pour un avenir sans tabac : où en sommes-nous?*

La Conférence nationale sur la prévention du tabagisme s'est tenue les 2 et 3 décembre 2004. Réunissant l'ensemble des personnes et des organisations travaillant dans ce domaine, elle a mis en lumière les différents aspects et approches en matière de prévention du tabagisme. Organisée par la Ligue suisse contre le cancer, la Ligue pulmonaire suisse et l'Association suisse pour la prévention du taba-

gisme (AT), elle constitue une plateforme commune permettant de débattre de l'avenir de la prévention et de la politique en matière de tabagisme et de déterminer les mesures à mettre en œuvre.

Gestion des connaissances : avant-projet de création d'un pôle de compétences

Le projet prévoit de mettre un outil informatique complet à la disposition du réseau des partenaires de prévention et des projets bénéficiant du soutien du fonds de prévention du tabagisme. Ce pôle de compétence pour la gestion du réseau réunira l'ensemble des informations et des connaissances à disposition dans le domaine de la prévention du tabagisme. La partie conceptuelle comprend l'élaboration d'un rapport sur l'étude préalable relative au recensement et à l'acquisition des connaissances. Une fois cette phase terminée, il conviendra de déterminer la faisabilité et l'adéquation du projet ainsi que les étapes ultérieures.

Concept de pôle de compétence pour la gestion du réseau

Le réseau national existant doit être optimisé, notamment au niveau de la coordination, à partir de 2006. Dans cet objectif, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) élabore des bases conceptuelles en collaboration avec ses partenaires principaux. Les travaux relatifs au concept et à l'organisation doivent être en adéquation avec la politique du Conseil fédéral en matière de tabagisme.

Promouvoir la recherche

Dans le domaine de la prévention du tabagisme, la recherche se caractérise par sa diversité. Il peut s'agir d'étudier les aspects économiques de la prévention, de créer des bases d'intervention, d'évaluer les mesures nécessaires ou de se pencher sur des aspects plus politiques, car la prévention du tabagisme relève également de la politique de lutte contre le tabagisme. Le Fonds de prévention du tabagisme soutient des projets de recherche dont les résultats permettront de promouvoir la prévention du tabagisme et de contribuer à la réduction de la consommation de tabac.

Monitoring tabac – Enquête sur la consommation de tabac en Suisse

L'évaluation, la planification et la mise en œuvre de mesures de prévention du tabagisme appelle un recensement systématique des habitudes suisses en matière de consommation de tabac. Depuis 2001, l'Institut de psychologie de l'Université de Zurich et le bureau d'études et de communication Hans Krebs (Kommunikations- und Publikumsforschung) collecte chaque trimestre des données relatives à la consommation de tabac des 14-65 ans. En cas de besoin, le questionnaire est complété par de nouvelles questions concernant les jeunes ou le tabagisme passif.

Evaluation des conditions d'aboutissement du processus de ratification de la CCLAT

La ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) est l'un des objectifs de la politique du Conseil fédéral en matière de tabagisme. Or elle appelle plusieurs modifications de la législation soumises au référendum facultatif. L'unité de direction Politique de la santé souhaite effectuer une étude sur les conditions nécessaires à la réussite du processus de ratification de cette convention-cadre.

Développement d'un programme de désaccoutumance du tabac adapté pour adolescents

Plus les jeunes commencent à fumer tôt et plus leur consommation de tabac est élevée, plus leur dépendance à l'âge adulte sera importante et plus le risque de développer d'autres dépendances augmente. La Consultation Santé Jeunes de l'Hôpital cantonal de Genève (HUG) entend donc mettre au point et évaluer un programme de désaccoutumance adapté aux jeunes avant de l'intégrer à l'offre existante en matière de prévention et de traitement.

Vue d'ensemble

Cette vue d'ensemble présente tous les engagements financiers pris par le Fonds de prévention du tabagisme en 2004. Il s'agit parfois d'engagements sur plusieurs années pour lesquels les montants seront versés ultérieurement.

Les projets dont la durée est suivie d'un astérisque ont été approuvés sous réserve. Le financement ne sera accordé qu'après acceptation définitive sur la base de l'évaluation positive des étapes prévues.

Empêcher le début de la consommation de tabac et promouvoir son arrêt

Projet	Responsables	Durée/ Durée de financement *	Montant approuvé
Expérience non-fumeur 2003/2004	Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Office fédéral de la santé publique	1.1.2004–31.7.2004*	250 000
Cool and Clean	Swiss Olympic, Office fédéral du sport, Office fédéral de la santé publique	1.1.2004–31.12.2004*	2 000 000
Fumer, ça fait du mal - let it be	Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), Office fédéral de la santé publique	1.1.2004–31.12.2005*	1 100 000
Un sport sans fumée	Swiss Olympic, Office fédéral du sport, Office fédéral de la santé publique	1.2.2004–31.03.2005*	600 000
LaOla – Prévention dans les clubs sportifs	Swiss Olympic, Office fédéral du sport, Office fédéral de la santé publique	1.3.2004–31.12.2004*	1 300 000
Expérience non-fumeur 2004/2005	Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Office fédéral de la santé publique	1.7.2004–30.6.2005*	938 500
Symposium « Promoting physical activity as an aid for smoking cessation »	Hôpital universitaire de Lausanne (CHUV), Office fédéral du sport	1.10.2004–30.11.2004	39 250
feelok.ch	<i>Institut für Sozial- und Präventivmedizin</i> de l'Université de Zurich	1.1.2005–31.7.2007*	428 616
Total Empêcher le début de la consommation de tabac et promouvoir son arrêt			6 656 366

Protéger la population contre le tabagisme passif

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant
Espace sans fumée 2005	Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)	1.5.2003– 9.9.2005	870 000
Total Protéger la population contre le tabagisme passif			870 000

Sensibiliser et informer le public

Projet	Responsable	Durée du projet	Montant
Campagne nationale Fumer, ça fait du mal... <i>De l'air!</i>	Office fédéral de la santé publique	1.1.2004– 31.1.2005	3 000 000
Total Sensibiliser et informer le public			3 000 000

Développer le réseau des organisations actives dans la prévention du tabagisme et créer les conditions-cadre favorisant la prévention

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant
Conférence nationale sur la prévention du tabagisme <i>Pour un avenir sans tabac : où en sommes-nous ?</i>	Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)	1.1.2004– 31.1.2005	157 000
Gestion des connaissances	Progress Management AG	1.6.2004– 31.12.2007*	1 950 000
Elaboration d'un concept de pôle de compétence pour la gestion du réseau	Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT)	1.9.2004– 31.12.2005*	300 000
Total Développement du réseau			2 407 000

Promouvoir la recherche

Projet	Responsables	Durée du projet	Montant
Monitoring tabac – enquête sur la consommation de tabac en Suisse	Institut de psychologie (Psychologisches Institut) de l'Université de Zurich, Bureau d'études et de communication Hans Krebs (Kommunikations- und Publikumsforschung)	1.1.2004– 31.12.2005*	900 000
Evaluation des conditions d'aboutissement du processus de ratification de la CCLAT	Bureau pour une politique de la santé	1.7.2004– 31.4.2005	168 686
Développement d'un programme de désaccoutumance du tabac adapté pour les jeunes	Consultation Santé Jeunes de l'Hôpital cantonal de Genève (HUG)	1.8.2004– 31.3.2005	91706
Total <i>Promouvoir la recherche</i>			1 160 392

Total	14 093 758
Montants payés en 2004	8 870 785

Facture annuelle du Fonds de prévention du tabagisme 2004

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Recettes provenant de taxes ²	19'538'549.70	
<u>Contributions pour projets de prévention</u>		<u>8'609'515.40</u>
Coûts du personnel ³		225'163.35
<u>Frais de gestion et frais de participations aux conférences³</u>		<u>3'119.88</u>
Consultation ³		29'897.50
<u>Traductions³</u>		<u>2'667.00</u>
Acquisitions ³		422.85
Total	<u>19'538'549.70</u>	<u>8'870'785.98</u>
Réserves accumulées ⁴		10'667'763.72

Informations

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Politique de la santé
Division Institutions et structures
Service Fonds de prévention du tabagisme
Téléphone: 031 323 87 66
www.bag.admin.ch
www.prevention-tabagisme.ch

² Fonds transitoire et Fonds de prévention du tabagisme accumulés.

³ Coûts d'administration, total CHF 261'271.- .

⁴ En raison d'une baisse de la consommation de tabac, d'un nombre croissant de demandes de financements auprès du Fonds et des engagements pour des projets d'une durée pluriannuelle, on peut s'attendre à ce que les réserves seront bientôt épuisées.